

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 28 juin 2017

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, M. BLUY, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. HOKMAYAN, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ROZENBLIT, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MAZARI - ALLEL par Mme LEFEVRE
M. CASTELLI par Mme LICHIERE
Mme LABROT par M. FOURNIER
M. BELHADJ par M. BLUY
M. HERMELIN par M. GONTARD
M. FERREIRA par Mme CLAVEL
Mme BOUHASSANE par M. MATHIEU
Mme MOREL par M. ROCCI
M. LOTTIAUX par Mme RIGAULT
Mme LOUARD par Mme SEDDIK

xxx

M. EL KHATMI entre en séance durant la présentation du rapport n°1.

M. YEMMOUNI rejoint l'Assemblée au cours de la présentation du rapport n°2.

xxx

La séance est ouverte à 18 H 05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

M. David FOURNIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du 31 mai 2017 est **ADOPTÉ**.

A voté contre : M. CERVANTES.

XXX

1 - POLITIQUE URBAINE : Hôtel des Monnaies et Hôtel Niel - Désignation du lauréat de l'appel à projets. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** du résultat de l'appel à projet pour la valorisation des Hôtels Niel et des Monnaies et de la décision de désigner comme lauréat l'équipe formée par l'Hôtel du Palais des Papes, associé aux architectes J.P. Cassulo et Reppelin & Lardin et au bureau d'études IGBAT.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **PREND ACTE -**

2 - ACTION CULTURELLE : Subventions aux associations culturelles non conventionnées dans le cadre de l'appel à projets culturels et artistiques 2017. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 32 associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un total de 80 000 €.

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD représentée par Mme SEDDIK, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

3 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Avenant n°1 à la convention financière 2017 entre la Ville d'Avignon et l'association "Les Compagnons des Côtes du Rhône". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention financière annuelle avec l'association «Les Compagnons des Côtes du Rhône»,

- **ACCORDE** une subvention complémentaire de 7 000 € à l'association «Les Compagnons des Côtes du Rhône»,

- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTÉ - Ne participe pas au vote : M. PALY.**

4 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : MUSEE REQUIEN : Demande de subvention 2017 auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de financer l'inventaire des Collections du Muséum. Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une subvention pour l'année 2018 de 28.940 euros.
- **DECIDE** que cette subvention sera affectée à la rémunération d'un agent contractuel chargé de l'inventaire et du programme de restauration des collections de malacologie du Musée Requier.
- **IMPUTE** la recette à percevoir sur le chapitre 74 fonction 322 compte 74718
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document pouvant s'avérer nécessaire.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGALT, Mme RIGALT.

5 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Approbation de la convention UNESCO. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention UNESCO,
- **S'ENGAGE** à préserver la valeur universelle exceptionnelle et prendre en compte le plan de gestion à venir dans ses documents de planification susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

6 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Patrimoine Historique et Culturel : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

7 - FINANCES - BUDGET : I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion qui a été dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 (y compris la journée complémentaire) pour le budget principal et les budgets annexes.
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2016 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD représentée par Mme SEDDIK, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.

8 - FINANCES - BUDGET : II - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte administratif pour l'exercice 2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** les comptes administratifs 2016 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 Décembre 2016 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2017 ;
- **AUTORISE** le budget annexe du Crematorium à reverser, chaque année, le produit de la taxe de crémation au budget principal de la Ville d'Avignon.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD représentée par Mme SEDDIK, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.

Avant le vote du rapport n°8, Mme le Maire, Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. GONTARD ; elle rejoint la salle avant la présentation du rapport n°9 et en assure à nouveau la présidence.

9 - FINANCES - BUDGET : III - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2016 du budget principal et des budgets annexes pour :
Budget principal : la somme de 17 739 930,17 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 3 351 989,48 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Budgets annexes** : Chambre Funéraire la somme de 80 525,70 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Gestion des Baux la somme de 131 212,19 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) et à son reversement au budget principal de la Ville d'Avignon, budget de rattachement de ce budget annexe (compte 672) ; Crématorium la somme de 862 728,73 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Restauration Scolaire la somme de 47 061,80 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 400 224,54 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).
- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au budget supplémentaire 2017 du budget principal et des budgets annexes.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme LOUARD représentée par Mme SEDDIK, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.

10 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2017 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **4 890.00 €** ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS.

11 - FINANCES : Régie de recettes "stationnement payant" - Demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité suite à constat de déficit lié à de la fausse monnaie M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la remise gracieuse et la décharge de responsabilité au régisseur titulaire, relatives au déficit de de 70.20 € (Soixante-dix euros et vingt centimes d'euros) constaté pour la période du 4 mai 2016 au 31 décembre 2016, dans les comptes de la régie créée pour l'encaissement des droits de stationnement payant (code Hélios 002819),
- **DECIDE** d'émettre un mandat de 70.20 €, sur l'exercice 2017, au compte 678 du budget principal, pour que le Trésorier municipal d'Avignon puisse solder le compte 429 «déficit et débet du régisseur».
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

12 - FINANCES : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL : Compte-rendu d'activité -- Compte financier 2016 et budget 2017. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du compte rendu d'activité 2016 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du budget primitif 2017.

- PREND ACTE -

13 - DOMAINE : Taxe locale sur la publicité extérieure - Maintien des tarifs 2017. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le maintien des tarifs 2017 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2018,
- **DECIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 73, compte 7368,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce ou acte se rapportant à la présente délibération.

- ADOPTE -

14 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Décision d'exonération totale pour l'année 2017 des redevances «Terrasses» et «Étalages» concernant les établissements situés dans le quartier Saint Didier. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'exonérer totalement de la redevance «Terrasses» et de la redevance «Étalages» d'occupation du domaine public, pour l'année 2017, les établissements listés en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ -**

15 - SANTÉ PUBLIQUE : Organisation de l'étape avignonnaise du FITDAYS MGEN le 7 juin 2017 - Village triathlon des enfants et relais aquathlon des familles - Contrat de partenariat - Edition 2017. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes du contrat de partenariat,
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 4 200 € à l'association TIGRE
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer le contrat de partenariat ainsi que toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ -**

16 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Dénomination de l'école des gens du voyage en école Gabi JIMENEZ. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de donner le nom de Gabi JIMENEZ à l'école des gens du voyage sise 300 chemin de Courtine à Avignon
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ -**

17 - VOIRIE : Dénomination d'un espace public - Quartier Ouest - Boulevard Saint-Roch. Mme Nathalie GAILLARDET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom d'«Esplanade Assia DJEBAR» à l'espace public situé face à la porte Saint-Charles, boulevard Saint-Roch.

- **ADOPTÉ -**

18 - VOIRIE : Dénomination d'un parc - Quartier Ouest - Avenue Eisenhower. Mme Nathalie GAILLARDET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom de «Colette» au parc situé dans le quartier des Fontaines du Levant aux abords de l'avenue Eisenhower.

- **ADOPTÉ -**

19 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Déclassement d'une fraction de domaine public communal située rue Albert Lebrun, cadastrée DT 646 d'une superficie de 13 m². Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le déclassement d'une fraction de domaine public communal, d'une superficie de 13 m², cadastrée DT 646 située rue Albert Lebrun,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Déclassement d'une fraction de domaine public communal située rue des Flâneurs, cadastrée DV 718 d'une superficie de 22 m². Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le déclassement d'une fraction de domaine public communal, d'une superficie de 22 m², cadastrée DV 718 située rue des Flâneurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

21 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

XXX

Mme le Maire, Présidente propose le vote d'une motion, présentée par M. CERVANTES, portant sur l'instauration de la gratuité des transports en commun et des Vélopops ainsi que sur l'interdiction du transit des poids lourds sur la rocade aux heures de pointes (à définir en concertation avec le Monsieur le Préfet de Vaucluse).

ADOPTE

QUESTIONS ORALES

- **I - Par mail en date du 22 juin 2017 Mme MAS fait part de son souhait de présenter une question orale**

Au cours de ces deux élections capitales pour notre pays : Présidentielles en mai et Législatives en juin 2017, nous avons pu déplorer l'absence d'Assesseurs dans les Bureaux de Vote.

Lors de ces quatre scrutins, les Assesseurs du Front National ont été les plus nombreux car nous considérons que participer à ces élections est un devoir civique et c'est un honneur que de faire vivre la démocratie.

Nous tenons à féliciter le personnel qui devait assurer le Secrétariat, car pour un grand nombre c'était la première fois qu'il occupait ce poste. La bonne volonté de tous les participants, y compris celle des personnes aguerries à cette tâche, a aplani les difficultés et tout est revenu dans l'ordre. Nous devons néanmoins reconnaître que la rédaction des Procès-Verbaux est aussi difficile qu'un examen de passage.

Nous adressons un grand merci aux Cantonniers qui ont largement contribué au bon déroulement de ces scrutins grâce à leur dévouement et leur gentillesse, et prouvé leur compétences en tant qu'Assesseurs

Madame le Maire, permettez-moi de remercier Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur le Directeur des Services, Mesdames et Messieurs les Responsables du Service des Elections ainsi que du Service des Affaires Générales pour la qualité de leur écoute, leur amabilité et leurs conseils à mon égard, en tant que Mandataire du dépôt des listes des Assesseurs et en tant que Présidente d'un Bureau de Vote

En tant que doyenne de ce Conseil municipal, j'ai participé à toutes les élections depuis 1995 et je témoigne que notre Groupe d'opposition «Avignon-Demain» est un Groupe respectueux des personnes qui composent la Mairie ainsi que cette honorable Assemblée.

Madame le Maire, voici ma question : que comptez-vous faire pour remédier à cette pénurie d'assesseurs, alors que le Code Electoral en exige deux par bureau de vote ?

M. GONTARD apporte des éléments de réponse.

- **II - Par mail en date du 22 juin 2017 Mme RIGAULT fait part de son souhait de présenter deux questions orales**

Par courrier en date du 22 mai dernier, vous avez souhaité rappeler aux candidats à l'Election législative sur la 1ère circonscription du Vaucluse, les conditions strictes d'apposition des affiches électorales.

Vous mentionniez, texte de loi à l'appui, que toute contravention engendrerait, de fait, un surcoût important de nettoyage à la charge de la commune qui serait facturé soit à l'auteur de l'affichage, soit à son bénéficiaire.

Vu le nombre d'autocollants apposés sur le mobilier urbain (poteaux électriques, feux tricolores, poubelles) ainsi que le nombre parfois délirant d'affiches sauvages collées sur tout le territoire de la commune, principalement par les candidats de la France Insoumise dont le suppléant de la candidate siège dans notre Conseil municipal tout comme les candidats du Parti Communiste, du Parti Socialiste ou encore la candidate des Républicains, nous aimerions connaître le montant des sommes facturées à chaque contrevenant.

Il est bien entendu que si certains de mes collègues n'avaient pas respecté mes recommandations de s'en tenir exclusivement aux panneaux officiels en bois, je m'engage à rembourser à la Ville - preuves à l'appui - les frais de nettoyage.

Mme REZOUALI apporte des éléments de réponse.

- ooOoo -

Il y a tout juste un an, lors d'une longue conversation téléphonique, M. BORBA DA COSTA reconnaissait l'existence d'un marché nocturne à Monclar qui ne respecte aucune règle d'hygiène et de sécurité.

Il se trouve que, cette année encore, pour la troisième fois consécutive depuis le début de votre mandat, vous avez laissé perdurer ce rassemblement. Mieux, sur Facebook, nous avons même eu la surprise d'y voir la candidate de la France Insoumise et le suppléant de la candidate socialiste y faire leur campagne des législatives...

De deux choses l'une : soit ledit marché est illégal, auquel cas pourquoi ne faites-vous pas respecter la loi en interdisant les vendeurs à la sauvette de vendre - parfois à même le sol - des denrées pour lesquelles la chaîne du froid n'est pas toujours respectée ? Soit il y a une vraie nécessité pour les habitants du quartier de voir pérenniser, durant la période estivale, un marché comme celui qui se tient tous les lundis soirs sur les allées de l'Oulle, ce qui impliquerait que ce marché soit encadré par une délibération du Conseil municipal, que l'occupation du domaine public soit payée par des forains régulièrement enregistrés auprès de la régie des marchés, qu'une présence policière soit sur place pour garantir la sécurité de tous (je vous rappelle que nous sommes de surcroît en état d'urgence), et que les services de nettoyage soient prévus.

Madame le Maire, Mes chers collègues, nous aimerions savoir ce que vous comptez faire à l'avenir pour solutionner ce marché illégal qui fait courir à la population des risques tant sanitaires que sécuritaires.

M. GONTARD apporte des éléments de réponse.

XXX

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal
au Maire - Compte-rendu.**

XXX

La séance est levée à 21 H 55 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 5 juillet 2017.